Association Départementale de l'Union Nationale des Combattants de l'Ille-et-Vilaine

2 rue Durafour – 35000 RENNES - Tél 02 99 84 86 00

Courriel : contact@unc-35.fr - Site internet : UNC-35.fr

Facebook : UNC-d'Ille-et-Vilaine - Instagram : unc.35/#

Vous êtes président(e)…

Vous devez :

- Informer le siège de l'UNC 35 de tout changement de président avec ses coordonnées à l'adresse suivante : *contact@unc-35.fr*.
- Envoyer le compte-rendu de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- Envoyer la composition du bureau et donner les noms des porte-drapeaux.

Dates à retenir :

- Formation des nouveaux présidents au siège de l'UNC35 le troisième samedi de septembre. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire : une convocation vous sera adressée.
- Les carrefours d'arrondissement : les dates sont indiquées dans le journal de l'UNC35 ou peuvent être obtenues auprès de votre responsable d'arrondissement.

Documents à récupérer dans l'association :

- Le « classeur bleu » du président d'association (la « bible du président ») doit être transmis par l'ancien président ou un membre du bureau au nouveau président.
- Vérifier que l'association dispose bien d'une adresse email générique unc-35.fr (voir avec *communication@unc-35.fr*), afin de faciliter les échanges entre les adhérents ainsi qu'avec le siège.
- Pour information : une attestation d'assurance est envoyée en début d'année par les responsables d'arrondissement aux présidents des associations locales.
- Vérifier que vous avez bien une copie des statuts de l'association déposés en préfecture.

Pour vous simplifier le travail…

- Vous pouvez demander au secrétariat de l'UNC35 le tableau récapitulatif de vos adhérents au format ***Excel*** afin de faciliter la mise à jour de vos effectifs.
- Vous pouvez régler vos cotisations par virement, en récupérant le RIB et après avoir vérifié le montant auprès du secrétariat de l'UNC35. **Veillez à indiquer clairement la ville de l'association sur le motif de virement.**
- N'hésitez pas à prendre contact avec votre responsable d'arrondissement, la diffusion des informations passe par lui.

Communication et journal de l'UNC35

Les articles, les noces pour le journal sont à envoyer à l'adresse : journal@unc-35.fr , tandis que les articles pour le site, facebook et instagram sont à envoyer à l'adresse : communication@unc-35.fr

Les deuils sont à envoyer à contact@unc-35.fr et journal@unc-35.fr

Autres démarches :

Important : effectuer auprès de la préfecture les démarche pour le changement de bureau et envoyer l'avis de modification au siège de l'UNC35.